

CADRE NATIONAL DE L'ACESI SUR LA FORMATION INFIRMIÈRE

MAÎTRISE

CASN
ACESI 



Canadian Association
of Schools of Nursing
Association canadienne des
écoles de sciences infirmières

REMERCIEMENTS

L'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) reconnaît avec gratitude l'expertise offerte et le temps consacré par les personnes participant à l'élaboration du Cadre national sur la formation infirmière.

Comité sur la formation au maîtrise

Nom	Institution
Carol Ewashen, RN, PhD	University of Calgary, coprésidente du comité
Margaret Purden, PhD	McGill University, coprésidente du comité
Sandra Bassendowski, EdD, RN	University of Saskatchewan
Margaret Blastorah, RN, PhD	University of Toronto
Geertje Boschma, RN, PhD	University of British Columbia
Chantal Cara, RN, PhD	Université de Montréal
Mary Gobbi, MA (Ed.), RN, PhD	University of Southampton
Mary Ellen Gurnham, RN, MN	Association des infirmières et infirmiers du Canada
Caroline Larue, RN, PhD	Université de Montréal
Marilyn Macdonald, RN, PhD	Dalhousie University
Caroline L. Park, RN, PhD	Athabasca University
Sheryl Reimer-Kirkham, PhD	Trinity Western University
Judith Scanlan, RN, PhD	University of Manitoba
Jennifer Skelly, RN, PhD	McMaster University
Karen Spalding, RN, PhD	Ryerson University
Shirley Solberg, PhD	Memorial University
Ann Tourangeau, RN, PhD	University of Toronto
Jocelyne Tourigny, RN, PhD	University of Ottawa
Kathy Wilson, RN, PhD	University of New Brunswick
Linda Ferguson, RN, PhD	Présidente de l'ACESI (d'office)
Cynthia Baker, RN, PhD	Directrice générale de l'ACESI (d'office)

Les programmes de formation infirmière et les modalités de prestation ont proliféré au Canada, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. De plus, des programmes aux niveaux d'entrée et avancés sont offerts dans des institutions d'enseignement supérieur et doivent répondre à des normes sur le niveau de grade, qui doivent encadrer de manière générale l'assurance de la qualité. En réponse à cette évolution dans la formation infirmière, l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) a élaboré un cadre national, fondé sur le consensus, dans lequel sont définies les attentes fondamentales à l'égard des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières. La conception de ce cadre avait pour but de relever les principaux éléments saillants des programmes et des diplômées à chaque niveau d'études, tout en précisant les progrès escomptés d'un niveau d'études à l'autre.

Le baccalauréat en sciences infirmières est conçu pour préparer les infirmières généralistes à accéder à la pratique tout en répondant aux normes de formation de niveau supérieur applicables à l'ensemble des disciplines. Toute une gamme de voies d'accès menant au baccalauréat en sciences infirmières ont fait leur apparition au cours des deux dernières décennies au Canada, notamment des programmes d'admission avec préalables universitaires, des programmes d'études accélérées et des programmes de baccalauréat pour infirmières auxiliaires autorisées (IAA). Or, il importe de déterminer, dans l'ensemble des modalités, les éléments essentiels des programmes de sciences infirmières au niveau du baccalauréat. En outre, la confusion dans les rôles entre les infirmières autorisées et les infirmières auxiliaires autorisées est devenue un problème chez les étudiantes, les infirmières et les employeurs. En précisant les attentes au niveau du baccalauréat en sciences infirmières, l'ACESI s'emploie aussi à jeter un peu plus d'éclairage sur ce débat.

Les programmes de formation à la maîtrise se sont considérablement accrus au cours des dernières années. Le nombre et les types de volets de spécialisation ont augmenté, et les volets varient d'un bout à l'autre du Canada. Les objectifs ayant guidé l'élaboration de la section du cadre portant sur la maîtrise étaient de relever les attentes fondamentales à l'égard de tous les programmes de maîtrise en sciences infirmières, sans égard aux volets ou aux spécialisations, de même que de préciser en quoi l'obtention d'une maîtrise ajoute de la valeur et complète la formation au baccalauréat en sciences infirmières. La section du cadre portant sur la maîtrise repose sur l'hypothèse selon laquelle les étudiantes possèdent déjà les éléments soulignés au niveau du baccalauréat, de même que sur l'hypothèse que, bien qu'il s'agisse du grade terminal pour bon nombre d'étudiantes, la maîtrise est exigée pour pouvoir être admise au doctorat en sciences infirmières.

La dernière section du cadre porte sur les programmes de doctorat en sciences infirmières, qui sont relativement nouveaux au Canada. Ces programmes sont aussi en pleine croissance depuis les dernières années et leurs modalités de prestation ont été élargies afin d'englober les programmes en ligne et à distance. En outre, les programmes de doctorat doivent s'appuyer sur les objectifs atteints au niveau de la maîtrise tout en favorisant un apprentissage de niveau supérieur. La section du cadre portant sur le doctorat repose sur l'hypothèse voulant que les étudiantes aient déjà intégré les attentes fondamentales énoncées aux niveaux du baccalauréat et de la maîtrise. De plus, les attentes définies à ce niveau sont particulières aux programmes de doctorat en sciences infirmières plutôt qu'à un doctorat professionnel.

À chaque niveau de grade, la formation infirmière prépare les diplômées à assumer des rôles professionnels, qu'il s'agisse de rôles aux niveaux d'entrée dans la pratique ou de rôles avancés, y compris à titre d'infirmières chercheuses et de chercheuses érudites en avancement des connaissances. Les programmes doivent également préparer les diplômées possédant les connaissances générales clés qui s'appliquent au large spectre de disciplines propres à chaque niveau d'études. L'objectif sous-tendant l'élaboration du Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière est de fournir aux écoles de sciences infirmières des lignes directrices nationales intégrant des attentes professionnelles et scolaires à l'égard des établissements d'enseignement supérieur. Le cadre offre aux écoles des directives sur l'élaboration, l'examen, l'évaluation ou la modification des programmes de sciences infirmières et des programmes d'études en sciences infirmières.

Processus d'élaboration du cadre

Le processus d'élaboration du cadre s'est appuyé sur les objectifs suivants : 1) cerner les attentes fondamentales à l'égard des programmes de sciences infirmières, à chaque niveau d'études, en conformité avec le Cadre canadien de reconnaissance des qualifications correspondant à un grade (Conseil des ministres de l'Éducation, Canada, 2007); 2) formuler des attentes fondamentales conformes aux compétences des débutantes précisées par les organismes de réglementation du Canada pour les infirmières autorisées au niveau du baccalauréat et les infirmières praticiennes au niveau de la maîtrise; et 3) s'assurer que les attentes liées aux programmes de doctorat s'appuient sur les connaissances acquises au niveau de la maîtrise, et que les programmes de la maîtrise s'appuient sur ceux du baccalauréat.

En 2012, des comités sur la formation au baccalauréat et sur la formation à la maîtrise ont été mis sur pied pour élaborer des attentes associées à chaque grade et pour participer à la création d'un cadre organisationnel global. Les membres de ces comités représentaient toutes les régions du Canada, un large éventail d'établissements d'enseignement et des programmes anglais et français. En 2014, un comité sur la formation au doctorat a été créé en vue de finaliser la section du cadre portant sur le doctorat. Ce dernier comité comptait des représentants de la quasi-totalité des programmes de doctorat en sciences infirmières au Canada.

Les travaux des comités étaient répartis en trois étapes. Premièrement, six domaines ont été déterminés et définis afin d'organiser les attentes à l'égard de la formation au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat. Les domaines reposaient sur l'analyse et la synthèse d'un examen approfondi : 1) de documents canadiens et internationaux fournissant des lignes directrices et des critères d'évaluation pour les études supérieures dans l'ensemble des disciplines; et 2) de documents canadiens et internationaux définissant les compétences pour accéder à la pratique en sciences infirmières et les attentes relatives à la matière en formation infirmière.

Deuxièmement, un processus itératif à plusieurs étapes de rédaction, consultation et révision des attentes associées à chaque grade a été mis en œuvre. Les comités ont travaillé à l'élaboration d'attentes pour leur niveau respectif. L'étape initiale a consisté en un examen et une synthèse de la documentation. Par la suite, des groupes de travail ont rédigé les résultats et les indicateurs associés à chaque grade en fonction de la synthèse de la documentation; chaque comité s'est réuni pour examiner les documents provisoires lors d'une réunion intensive en personne d'une journée. D'autres commentaires ont été obtenus pour la section sur le baccalauréat dans le cadre du Forum sur les études de premier cycle, ainsi que pour les sections sur la maîtrise et le doctorat lors du Forum sur les études supérieures. Ont participé à ces forums des enseignantes de programmes d'études de premier cycle et supérieures de partout au Canada. Chaque comité a examiné et révisé les observations et les ont intégrées au cadre.

Troisièmement, les travaux des comités sur la formation au baccalauréat et sur la formation à la maîtrise ont été mis en commun dans un cadre organisé selon les six domaines. Un principe directeur associé à chaque grade a été formulé pour chaque domaine, suivi d'une liste d'éléments essentiels. Chaque élément essentiel reflète les attentes relatives aux résultats définies pour chaque domaine. La dernière étape a consisté en un sondage en ligne mené auprès des doyennes et directrices des écoles de sciences infirmières au Canada pour déterminer la mesure dans laquelle elles sont d'accord avec les principes directeurs et les éléments essentiels pour les programmes de formation en sciences infirmières au baccalauréat et à la maîtrise. Le sondage en ligne pour les programmes de sciences infirmières au baccalauréat a été envoyé au groupe de travail d'infirmières conseillères principales. De plus, on a demandé aux employeurs de chaque province et territoire de diffuser le sondage au sein de leurs réseaux. Pour chacun de ces principes et de ces éléments, 90 % des répondantes ont indiqué qu'ils sont essentiels ou très importants. Parmi les principes et les éléments ayant été désignés essentiels, ceux qui ont obtenu un pourcentage inférieur ont été examinés à des fins de clarté. Quelques modifications mineures ont été apportées aux énoncés relatifs au baccalauréat et à la maîtrise en s'inspirant des commentaires supplémentaires obtenus des répondantes.

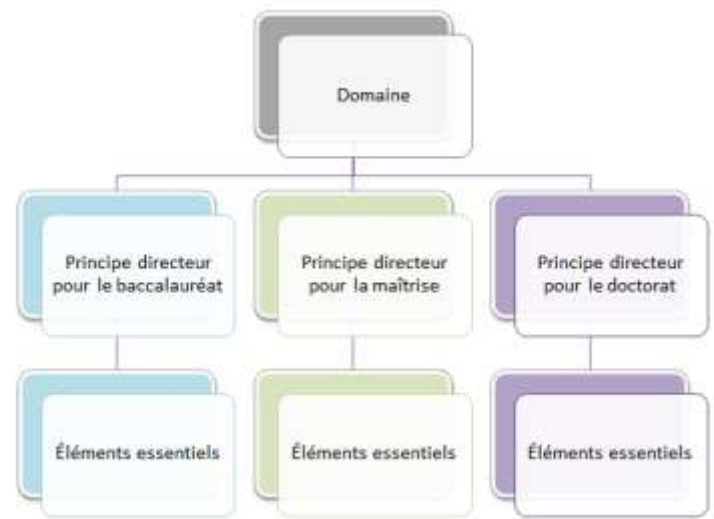
La section portant sur le doctorat a été ajoutée au cadre en 2014-2015 après avoir emprunté un processus itératif à plusieurs étapes semblable aux deux autres sections. Les activités initiales ont englobé un examen de la documentation, des téléconférences du comité et une consultation dans le cadre du Forum sur les études supérieures de l'ACESI. Les membres du comité se sont rencontrés en personne afin de procéder à un examen approfondi et à une révision des principes directeurs et des éléments essentiels. La consultation finale a consisté en un sondage national en ligne dont la présentation et l'analyse ont été réalisées de la même façon que pour le sondage en ligne sur la formation au baccalauréat et à la maîtrise.

L'ACESI a pour mission d'orienter la formation infirmière et l'avancement des connaissances en sciences infirmières dans l'intérêt d'une meilleure santé des Canadiennes et des Canadiens. Cette mission a été au premier plan du processus d'élaboration du cadre.

Bien que les attentes évoluent d'un niveau de grade à l'autre, la portée et la cible de chacun diffèrent. Au niveau du baccalauréat, les programmes visent à préparer les infirmières généralistes à accéder à la pratique tandis que les programmes de maîtrise préparent les infirmières autorisées à assumer des rôles avancés au sein de la profession. Alors que les compétences en leadership et en recherche sont acquises progressivement dans le cadre des programmes de baccalauréat et de maîtrise, l'objectif du programme de doctorat est de préparer les chercheuses érudites qui dirigeront la profession infirmière, soit dans les domaines de la recherche novatrice de pointe, de l'élaboration de systèmes ou de la formation de la prochaine génération d'infirmières.

Le cadre est organisé en six domaines. Chacun d'eux a un principe directeur pour chaque niveau d'études, suivi d'une liste d'éléments essentiels. Le principe directeur s'applique aux programmes tandis que les éléments essentiels s'appliquent aux étudiantes.

Figure 1: Aperçu du cadre



Domaines

Les domaines représentent une sphère de résultats au niveau de grade et fournissent pour le cadre une structure organisationnelle heuristique. En réalité, ils n'existent pas en vase clos, mais ils sont à la fois entrelacés et interdépendants.

- 1. Connaissances**
Désigne le contenu théorique, conceptuel et factuel enseigné et appris dans le cadre des programmes.
Les connaissances fondamentales sont les connaissances de base nécessaires pour acquérir de nouvelles connaissances.
Les connaissances approfondies s'ajoutent aux connaissances fondamentales afin de les approfondir et de les détailler dans un domaine donné. Elles peuvent être acquises dans les domaines à chaque niveau d'études.
Les connaissances avancées sont les connaissances acquises au niveau du doctorat qui s'appuient sur les connaissances acquises au niveau du baccalauréat et de la maîtrise qui les approfondit et en accroît la complexité.
- 2. Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes**
Le domaine comprend la capacité de raisonnement et l'habileté à se renseigner, ainsi que les processus utilisés pour évaluer, générer, synthétiser, transférer et mettre en œuvre les connaissances.
- 3. Pratique infirmière**
Désigne l'exercice d'activités liées à un large éventail de rôles assumés par les infirmières, y compris la recherche et l'avancement des connaissances.
- 4. Communication et collaboration**
Le domaine intègre l'interaction et les relations entre l'infirmière et les clients, l'infirmière et d'autres membres de l'équipe de soins de santé ainsi que l'infirmière et les intervenants clés.
- 5. Professionnalisme**
Désigne la responsabilisation à l'égard de la profession infirmière, la déontologie et les valeurs de l'infirmière.
- 6. Leadership**
Désigne les processus d'influence sociale qui optimise les efforts des autres vers la réalisation d'objectifs ou de tâches.

PRINCIPES DIRECTEURS ET ÉLÉMENTS ESSENTIELS

Chaque domaine compte un principe directeur global pour chaque niveau d'études; suivi d'une liste d'éléments essentiels.

Un **principe directeur** est une orientation ou un objectif généralisé dans un domaine particulier à l'intention des programmes de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat.

Les **éléments essentiels** sont les résultats liés aux domaines fondamentaux attendus des étudiantes.



Domaine

1

CONNAISSANCES

Principe Directeur

Les programmes fournissent une compréhension complète et solide des connaissances infirmière, de même qu'une conscience critique des problèmes complexes et/ou de nouvelles perspectives.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS

Le programme prépare l'étudiante à démontrer...

- 1.1 Une connaissance approfondie en sciences infirmières qui s'appuient sur les connaissances acquises par une infirmière ayant obtenu un baccalauréat dans un domaine d'études supérieures.
- 1.2 Une connaissance approfondie des disciplines liées aux sciences infirmières et de la collaboration interprofessionnelle en préparation à des rôles professionnels avancés.
- 1.3 Une connaissance approfondie des bénéficiaires, une connaissance empirique et une connaissance de soi dans un rôle professionnel d'infirmière.
- 1.4 Une connaissance approfondie des systèmes de santé complexes, des milieux politiques et des contextes changeants des sciences infirmières et des soins de santé.
- 1.5 Une intégration d'un éventail et d'une profondeur de connaissances dans les domaines de la recherche, de la pratique, de la communication et collaboration, de l'autonomie professionnelle et du leadership.

Domaine

2

**RECHERCHE, MÉTHODES, ANALYSE CRITIQUE ET
DONNÉES PROBANTES***Principe Directeur*

Les programmes favorisent la capacité à contribuer aux connaissances en sciences infirmières au moyen de la recherche systématique, ainsi que de l'acquisition de connaissances, de leur application et de leur avancement.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS

Le programme prépare l'étudiante à démontrer...

- 2.1 Un engagement et une capacité à promouvoir la recherche liée aux sciences infirmières et l'apprentissage tout au long de la vie.
- 2.2 Les connaissances et les compétences nécessaires pour avoir accès à des données probantes théoriques et empiriques de diverses sources, les évaluer, les examiner de façon critique, les synthétiser et les utiliser judicieusement.
- 2.3 La capacité à utiliser une approche systématique pour recueillir des données probantes, ainsi que pour planifier, mettre en œuvre et évaluer des solutions aux problèmes de la pratique infirmière.
- 2.4 La capacité à déterminer, à interpréter, à synthétiser et à utiliser judicieusement la théorie et les données probantes pour cerner les lacunes au niveau des connaissances pertinentes, ainsi qu'à formuler un énoncé des problèmes liés aux sciences infirmières.
- 2.5 La capacité à participer à des activités d'érudition écrites et orales.
- 2.6 La capacité à analyser et à comparer différentes méthodes de recherche.
- 2.7 La capacité à mettre en application les connaissances des méthodes de recherche de base, à collaborer dans le cadre de recherches, ainsi qu'à participer à des initiatives systématiques liées au développement des connaissances, à la synthèse et à l'assurance de la qualité.
- 2.8 La capacité à analyser les facteurs pouvant faciliter l'acquisition de connaissances et l'utilisation de stratégies fondées sur les données probantes pour l'application des connaissances, ainsi que ceux pouvant leur faire obstacle.

Domaine

3

PRATIQUE INFIRMIÈRE

Principe Directeur

Les programmes fournissent des expériences d'apprentissage de la pratique pour favoriser l'utilisation des meilleures données probantes, théories et expertises disponibles dans un rôle avancé en sciences infirmières.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS

Le programme prépare l'étudiante à démontrer...

- 3.1 L'évaluation systématique et globale reposant sur l'intégration de la théorie, des données probantes, de la recherche et des perspectives interprofessionnelles comme fondement pour le raisonnement avancé et/ou la prise de décisions dans un domaine de la pratique ou de la prestation de soins de santé.
- 3.2 La capacité à intégrer les connaissances approfondies et l'expertise professionnelle dans le domaine de la pratique, ainsi qu'à planifier, à prodiguer et à évaluer des soins directs et/ou indirects, en collaboration avec les clients et les membres de l'équipe de santé.
- 3.3 La capacité à élaborer et à mettre en œuvre des solutions innovatrices aux problèmes/questions d'un domaine de la pratique.
- 3.4 La capacité à réagir avec créativité et efficacité par rapport à des questions complexes liées aux systèmes et à rendre compte de façon claire aux professionnels et aux profanes.
- 3.5 La capacité à analyser les tendances actuelles et émergentes et à synthétiser les données probantes pour éclairer les réponses stratégiques au niveau de l'unité et de l'organisme.
- 3.6 *Dans le cas d'un programme d'infirmière praticienne*, la capacité à exercer toutes les fonctions de la pratique des infirmières praticiennes, tel qu'il est défini par l'organisme de réglementation provincial/territorial.

Domaine

4

COMMUNICATION ET COLLABORATION*Principe Directeur*

Les programmes préparent les étudiantes à utiliser des capacités avancées de communication, de collaboration et de consultation pour participer et diriger dans divers contextes.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS***Le programme prépare l'étudiante à démontrer...***

- 4.1 Les habiletés de communication nécessaires pour participer à diverses équipes, ou les diriger, en vue d'améliorer les résultats et d'amorcer et/ou d'appuyer les changements en matière de politiques.
- 4.2 Une connaissance approfondie, des compétences, des attitudes et des valeurs qui influencent la pratique intra professionnelle/interprofessionnelle et en collaboration.
- 4.3 La capacité à intégrer les technologies de l'information, les ressources et les principes de la communication avancée pour communiquer avec un large éventail de publics.
- 4.4 La capacité à articuler une perspective infirmière avancée lors du travail avec des collègues, afin d'optimiser les soins de santé.
- 4.5 La capacité à présenter, verbalement et par écrit, à un large éventail de publics, les données probantes relatives aux décisions infirmières, y compris la crédibilité et la pertinence des sources d'information.

Principe Directeur

Les programmes préparent les étudiantes à initier et à suivre des pratiques exemplaires et à promouvoir leur épanouissement personnel et professionnel dans un rôle infirmier avancé.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS***Le programme prépare l'étudiante à démontrer...***

- 5.1 Un sens de l'innovation, une autonomie, un bon jugement, une adaptabilité et une responsabilité dans un rôle infirmier avancé.
- 5.2 L'initiative de continuellement approfondir les connaissances et les compétences dans un rôle infirmier avancé.
- 5.3 La capacité à articuler les contributions des sciences infirmières aux niveaux de base et avancés aux bénéficiaires de soins, aux fournisseurs de soins de santé et à divers intervenants dans les soins de santé.
- 5.4 La capacité à maintenir un environnement professionnel et éthique de reddition de comptes et de communication respectueuse dans des situations difficiles ou conflictuelles.
- 5.5 Une reddition de comptes dans la prise de décisions liée au domaine de pratique de la personne.
- 5.6 Un sens de l'initiative, une responsabilité professionnelle et une obligation de rendre des comptes pour aborder les questions complexes dans un rôle infirmier avancé.

Principe Directeur

Les programmes préparent les étudiantes à assurer un leadership, une supervision et une reddition de comptes à l'égard de la pratique et des résultats.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS***Le programme prépare l'étudiante à démontrer...***

- 6.1 La capacité à participer à la conception et à la mise en œuvre de nouveaux modèles de prestation de soins infirmiers et/ou de soins de santé dans un domaine de la pratique.
- 6.2 La capacité à intégrer des théories et des connaissances fondées sur des données probantes dans la direction d'une équipe de soins de santé pour concevoir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer la prestation de soins.
- 6.3 La capacité à encadrer, à guider et à former les infirmières, étudiantes en sciences infirmières et d'autres membres d'équipe de soins de santé.
- 6.4 La capacité à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques institutionnelles, locales, provinciales ou nationales.
- 6.5 La capacité à établir une culture d'apprentissage dans un domaine particulier de la pratique infirmière qui favorise l'esprit de recherche.
- 6.6 La capacité à promouvoir l'amélioration de la qualité et la sécurité des patients au moyen de l'informatique, des technologies de la santé et de données probantes de grande qualité pour optimiser les normes de soins.
- 6.7 La capacité à mettre en œuvre des initiatives visant l'amélioration de la sécurité et de la qualité au moyen de compétences en communication efficaces (rédaction d'ouvrages d'érudition, art oratoire et interaction de groupe).
- 6.8 La capacité à évaluer des technologies pour appuyer des milieux de pratique sécuritaires et optimiser la sécurité, la rentabilité et les résultats pour la santé.
- 6.9 La capacité à promouvoir des principes et des normes déontologiques relativement à l'utilisation des technologies de l'information et de communication.
- 6.10 La capacité à promouvoir la conduite éthique de recherche dans les soins de santé.

Mot/expression	Définition
Application des connaissances	Un processus dynamique et itératif qui englobe la synthèse, la dissémination, l'échange et l'application conforme à l'éthique des connaissances dans le but d'améliorer la santé des Canadiens, d'offrir de meilleurs produits et services de santé et de renforcer le système de santé (IRSC, 2012).
Approche relationnelle	Démarche qui repose sur la participation active du client à la prestation de soins. L'infirmière cherche consciemment à s'assurer du concours des clients en faisant appel à diverses aptitudes interrelationnelles : l'écoute, le questionnement, l'empathie, la mutualité, la réciprocité, l'auto-observation, la réflexion et la sensibilité aux émotions. L'infirmière doit intégrer cette démarche tant à ses relations thérapeutiques qu'à ses relations professionnelles (CRNBC, 2014).
Aptitude professionnelle	Ensemble des qualités et des capacités nécessaires à une personne pour pouvoir exercer, y compris, sans toutefois s'y limiter, tout état cognitif, physique, psychologique ou affectif et dépendance à l'alcool ou aux drogues nuisant à sa capacité d'exercer la profession infirmière. (CRNBC, 2014)
Client	Le bénéficiaire de soins : il peut s'agir d'une personne, d'une famille, d'un groupe, d'une collectivité ou d'une population.
Équipe de soins de santé	Équipe composée de fournisseurs de soins de santé (souvent réglementés et non réglementés) provenant de disciplines variées et conjuguant leurs efforts pour fournir des soins à des personnes, à des familles, à des groupes, à des populations ou à des communautés, ou pour travailler à cette fin avec ces personnes et ces groupes (AIIC, 2008).
Généraliste	L'infirmière autorisée formée pour exercer sa profession de manière compétente et conforme aux normes de sécurité et de déontologie, dans le cadre du continuum de soins et dans des situations de santé et de maladie à toutes les étapes de la vie d'un client. (OIIO, 2014)
Obligation de rendre compte	L'obligation envers la population d'assumer la responsabilité de (d'expliquer) ses actes et sa conduite, conformément aux exigences de la loi et aux normes de la profession infirmière. L'obligation de rendre compte fait partie intégrante d'un rôle et ne peut donc jamais être déléguée (OIIO, 2014)
Rôle infirmier avancé	Rôles infirmiers nécessitant une expertise supplémentaire et un corpus de connaissances plus approfondies et plus étendues acquis lors d'études postsecondaires. Certains rôles comme ceux d'infirmière clinicienne spécialisée et d'infirmière praticienne ont une orientation clinique, tandis que d'autres dans des domaines tels que la politique en matière de santé, la recherche infirmière, la gestion des systèmes de santé, l'enseignement des sciences infirmières et l'administration des soins infirmiers peuvent ne pas avoir une orientation clinique, touchant indirectement les bénéficiaires de services de santé.
Santé mondiale	Le bien-être optimal de tous les humains sur le double plan individuel et collectif représente un droit fondamental qui devrait être accessible à tous. (AIIC, 2009)
Soins directs	Services de soins infirmiers nécessitant une interaction directe entre le fournisseur de soins de santé et le bénéficiaire des soins.
Soins indirects	Services de soins infirmiers qui ont une incidence indirecte sur les bénéficiaires des soins.
Technologies de l'information et des communications	Toutes les technologies, numériques ou analogiques, qui sont utilisées pour la saisie, le traitement, l'entreposage, et l'échange de données par voie de communications électroniques (ACESI, 2012).

- Association canadienne des écoles de sciences infirmières. *Compétences en informatique infirmière requises par les infirmières autorisées pour accéder à la pratique*, 2012. Ottawa : auteur.
- Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC). *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, 2008. Ottawa : auteur.
- Association des infirmières et infirmiers du Canada. *Énoncé de position : Santé et équité dans le monde*, 2009. Ottawa : auteur.
- College of Registered Nurses of British Columbia (CRNBC). *Competencies in the context of entry-level registered nurse practice in British Columbia*, 2014. Extrait de <https://www.crnbc.ca/Registration/Lists/RegistrationResources/375CompetenciesEntrylevelRN.pdf>.
- Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). *Déclaration ministérielle sur l'assurance de la qualité des programmes menant à un grade au Canada : Cadre canadien de reconnaissance des qualifications*, 2007. Extrait de <http://cicic.ca/docs/cmec/QA-Statement-2007.fr.pdf>
- Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). *À propos de l'application des connaissances aux IRSC*, 2012. Extrait de <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/39033.html>.
- Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO). *Compétences essentielles à l'exercice de l'infirmière autorisée débutante*, 2014. Extrait de http://www.cno.org/Global/docs/reg/51037_EntryToPractice-final.pdf.

CASN
ACESI

